

Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2017

Présents : M.M. A.Baillès, I.Gousmar, S.Bonnet, J.C.Robert, V. Tamssom, M.C. Buffel, C. Métailié, E.Kréher, A.Aguerralde, C.Gaubert, C.Sibra.

Procurations : G.Magné à A.Baillès, N.Duplan à V.Tamssom, J.C.Dabas à S.Bonnet, D.Fleury à C.Sibra.

Secrétaire de séance : I.GOUSMAR -> Vote → pour : 14, ne vote pas : 1 (Mme SIBRA)

Remarque préliminaire : C.SIBRA demande où en est la situation vis-à-vis du poteau ALSATIS. M. le Maire lit une copie du courrier du 5 mai 2017 envoyée au CD 31, avec copie à D.CUJIVES et M.ANGUILLE.

C.SIBRA demande que la délibération soit envoyée. M. le Maire indique qu'il relancera.

Transport des personnes âgées → convention avec le Conseil Départemental

Dans le cadre de la loi NOTRE l'Etat a enlevé la compétence au C.D.. Le CD31 a lancé une autre procédure pour poursuivre la politique sociale d'aide au transport des personnes âgées. Vote pour l'autorisation de signature par M. le Maire de la convention : pour → 14, refus de vote → 1. Délib. au R.S.

Mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion 31 pour le choix de l'assurance des agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC

Vote : pour → 13, abstention → 1 (Aguerralde), refus de vote → 1.

Délib au R.S.

Mise en conformité des statuts de la C3G avec les dispositions de la loi NOTRE

Suite à la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale) les intercommunalités ont l'obligation d'intégrer de nouvelles compétences, d'où la nécessité de revoir les statuts de la C3G. Vote pour la mise en conformité : pour → 10, contre → 1, abstention → 3, refus de vote → 1. Délib. au R.S.

Avenant à la convention de médecine préventive

Vote : → pour 13, abstention → 1, refus de vote → 1. Délib. au R.S.

Ecole : Modification de l'attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires.

Vote : pour → 14, refus de vote → 1. Délib. au R.S.

Subvention pour l'achat de vidéoprojecteurs et de tableaux triptyques à l'école élémentaire

Obtention d'une aide du C.D. de 2009,28 €.

Travaux d'entretien et mises aux normes (information par Monsieur Bonnet) :

- école : 4467.76 €
- mairie/salle des fêtes : 4142.96 €
- soit au total : 8610.72 €

fiche récapitulative transmise aux élus présents.

Suppression du CCAS

Le CCAS fonctionnait lorsque les demandes d'aides sociales accordées par le Conseil Général étaient instruites par la commune. Ceci n'est plus le cas. Le CCAS servait aussi pour les aides ponctuelles financières aux Administrés nécessiteux... Maintenant cette aide peut toujours se faire par le canal du budget communal et le CCAS peut être dissous dans les communes de moins de 1500 habitants évitant ainsi des budgets fictifs...

Vote : pour la **suppression** → 3, contre → 3, abstention → 8, refus de vote → 1.

M. le Maire indique qu'on va donc le maintenir. Remarques : C.Gaubert souligne que c'est un choix politique de mener ou pas des actions concrètes. I.Gousmar indique que N.Duplan intervient dans le cadre d'actions ponctuelles auprès des Administrés.

Signalétique René ABRIBAT

3 projets :

- les crayons (3) → 4774.98 € TTC
- le crayon seul sur la façade → 228 € TTC
- aluminium brossé comme l'écriture déjà existante sur la façade → ≈ 1500 € TTC.

Option crayon(s) ou aluminium brossé : vote → crayon(s) : 8, aluminium : 4, refus de vote : 1

Option 3 crayons ou option 1 crayon : vote → 3 crayons → pour : 5, 1 crayon → pour : 3, abstention : 1.

Le projet 3 crayons est retenu.

Borne de recharge des véhicules électriques en partenariat avec le SDEHG.

35 m2 nécessaires soit plus de 2 places de parking.

Emplacements possibles :

- à l'entrée de la zone artisanale.
- En bas du Vidalot : problème de propriété plus autres affectations.
- Places parking en face maison MATARDIVE : forte pente.
- Places parking chemin d'accès à l'école.

A.Aguerralde demande si une étude a été faite. J.C.Robert précise que ces bornes ne sont pas uniquement destinées aux Mont joviens. Prévoir entretien : 300 €/an pour la commune, 300 € : an pour le SDEHG.

C.Gaubert souligne un problème d'organisation : il aurait aimé prendre une décision sur la base de plans et non dans l'urgence. Proposition de déplacer le récup.verre pour laisser plus de place, encore faut-il trouver un autre emplacement. Après discussion choix de l'emplacement pour la borne : le Vidalot ou la zone artisanale du Colombier.

Vote : pour → 11, contre → 2, abstention → 1, refus → 1. Délib au R.S.

S.T.E.P.

M. le M. indique qu'un devis et une consultation ont été demandés pour la mise en place d'un dégrilleur afin de stopper en amont les déchets parasites. Estimation ≈ 15 000 €

Enfouissement des réseaux

→ 2018 : enfouissement route de la Magdelaine.

→ à venir : depuis le presbytère jusqu'au chemin d'Engazagnes + chemin du Moulin.

Coût : 264 000 € dont 57 000 € à la charge de la commune.

Vote : pour → 12, contre → 2, refus de vote → 1.

Location bâtiments communaux

Mise en place d'une caution de 200 € pour le ménage.

Vote : pour → 13, abstention → 1, refus de vote → 1. Délib. au R.S.

Questions diverses

→ distribution des documents d'architectes pour réflexion salle des fêtes.

→ cérémonie du 11 novembre : le 12 à 10H30.

→ fenêtres de la boulangerie : demande de devis en cours .

Passage au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'ancienneté.

M.C. Buffel, belle-sœur de J.P.Joussot, quitte la réunion ainsi que le public présent.

Progression de grade J.P.Joussot

Vote : pour → 13, refus de vote 1. Délib. au R.S.

Retour en réunion de M.C. Buffel.

Progression de grade de F.Camponogara

Vote : pour → 14, refus de vote 1. Délib. au R.S. Pour médailles éventuelles se renseigner auprès du CNAS.

Changement d'horaire pour agent communal à l'école.

S.Gaillaguet souhaite faire 1 H de moins. Vote : pour → 14, refus de vote 1. Délib. au R.S.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 11 décembre à 20H45.